

**COMPOSITION DES JURYS
IUT DIJON-AUXERRE
Année universitaire 2018-2019**

Le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 3 août 2005 relatif au diplôme universitaire de technologie dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur;
VU l'arrêté du 25 mars 2008 portant modification des articles 3 et 6 de l'arrêté du 3 août 2005
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU le décret n°85-906 du 23 août 1985 portant sur les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Date du grand Jury de validation du semestre 1 : vendredi 25 janvier 2019

Le grand jury DUT de validation du semestre 1 est ainsi constitué pour l'année universitaire 2018-2019

Président(e) : Patrick DANAUDIÈRE, directeur de l'IUT

Membres :

Chefs de départements

- M. Pierre DEPLANCHE (TC)
- M. Olivier GALIBERT (IC)
- M. David JOANNIC (GCCD)
- M. Thibaud HULIN (MMI)
- M. Tony MONTESIN (GMP)
- M. Alamin MANSOURI (R&T)
- M. Philippe GARNIER (GB)
- M. Patrick PICARD (GACO)
- M. Sylvain RAMPACEK (INFO)
- M. Chadouli SI-MOHAMED (GEA)

Génie Biologique (GB)

Mme SEUVRE Anne-Marie ;
Mrs DESSERREY Franck, FLAMAND Bruno ;

Génie Civil et Construction Durable (GCCD) et GCCD par Apprentissage

Mr THOMAS Hervé ;

Génie Mécanique et Productique (GMP)

Mrs CRETON Nicolas, PETITJEAN Charlie ;

Gestion Administrative et Commerciale des Organisations (GACO)

Mrs BRIAN Romain, CABURET Fabrice ;

Gestion des Entreprises et des Administrations (GEA)

Mme SCHULTZ Maryline ;
Mr DUPRAT Jérôme ;

Information-Communication (IC)

Mme ARBILLOT Carole ;
Mr VINCENT Thomas-Etienne ;

Informatique (INFO)

Mmes MENISSIER Patricia, TUPINIER Françoise ;

Métiers du Multimédia et de l'Internet (MMI)

Mme Martine CLEMENT-BURKE ;

Réseaux et Télécommunications (R&T) et R&T par Apprentissage

Mme ZIMMER Christine ;
Mr VIOIX Jean-Baptiste ;

Techniques de Commercialisation (TC) et TC par Apprentissage

Mmes THIERRY Sylvie, DEPLANCHE Marie-Cécile ;
Mr PRIEUR Stéphane ;

Membres issus du milieu professionnel

Mme ERSCHENS Anne (Conseil Départemental)
Mrs DUFOURT Gaël (Ordre des experts comptables), DUPONT André (Tyco Electronics), POISSE Eric (Cermex), SEGUIN Bruno Louis (Agence NTIC), LEFAURE Jean-Michel (société PLANET BOURGOGNE), LOUBOT (L.G.F. et Compagnie) ;

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IUT de Dijon-Auxerre et sur le site internet de l'IUT de Dijon-Auxerre

Fait à DIJON, le 07/11/2018

Le Directeur de l'IUT de Dijon-Auxerre



UNIVERSITE DE BOURGOGNE
IUT
Dijon-Auxerre

(Signature)

Patrick DANAUDIÈRE

Approuvé par le Conseil de l'IUT du 11 décembre 2018